

Séance du 30 septembre 2022

Délibération n° 19

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	18	19

Date de la convocation : 22 septembre 2022	L'an deux mille vingt deux , et le trente septembre à 20H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	---

Présents : Tous les membres en exercice sauf Monsieur Roland GERENTON ayant donné procuration à Madame Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE**FRAIS DE TELECOMMUNICATION**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2022/8 du conseil municipal en date du 8 avril 2022 approuvant le Budget Primitif,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Il convient notamment de transférer les dépenses prévues en investissement, en section de fonctionnement. En effet, le matériel ne sera finalement pas acheté mais loué, intégré à l'abonnement mensuel.

43165	COMMUNE DE ROSIERES	DM n°6 2022
Code INSEE	Budget communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**FRAIS TELECOMMUNICATION**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 300.00 €	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €
D-2158-158 : Mairie et annexes	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	6 300.00 €	0.00 €	6 300.00 €	0.00 €
Total Général		-6 300.00 €		6 300.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Les signatures sont au registre.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
.....
du

Fanny SABATIER
Maire

